



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIETE DANIEL CLERIS ARCHITECTE

**DÉCISION N° DM-21-412
EN DATE DU 01 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-17-194 en date du 08 juin 2017 de signer le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation intérieure de l'église Notre-Dame de Vincennes, (notifié le 12/06/2017) au groupement conjoint Daniel Cleris Architect (mandataire), Jean-Michel Daubourg (cotraitant n°1), B.M.I (cotraitant n°2), General Acoustics (Cotraitant n°3), SEREB CONCEPT (cotraitant n°4), ORIALIS PARTENAIRES (cotraitant n°5), Amélie Méthivier Conservation (cotraitant n°6) et O2P (cotraitant n°7) pour un montant de 192 000 € HT (230 400 € TTC) ;

VU la décision N°AU-18-082 en date du 29 mars 2018 de signer l'avenant n°1, pour un montant de 16 429,30 € HT (19 715,16 € TTC) ;

VU la décision N°DM-20-146 en date du 24 juillet 2020 de signer l'avenant n°2, aucune incidence financière ;

Vu le projet d'avenant n°3 tenant compte des travaux supplémentaires de l'opération ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 10/11/2021, donnant un avis favorable à ce projet d'avenant ;

CONSIDÉRANT que l'avenant n°1 avait pour objet d'arrêter le coût prévisionnel des travaux et de fixer le forfait définitif de rémunération conformément aux dispositions prévues au marché de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDERANT que l'avenant n°2 avait pour objet la modification de la répartition financière du marché entre Daniel Cléris Architecte et son cotraitant O2P ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le forfait de rémunération définitif de la maîtrise d'œuvre suite aux réalisations supplémentaires intervenues en cours de chantier ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Daniel Cléris Architecte, sise 9 rue du Colonel Rozanoff - 75012 Paris, représentée par CLERIS Daniel, mandataire du groupement conjoint, l'avenant n°3 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation intérieure de l'église Notre-Dame de Vincennes.

Le montant de l'avenant n°3 s'élève à 15 645,50 € HT (18 774,60 € TTC).

Le nouveau montant du marché est donc de 224 074,80 € HT (268 889,76 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE